

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 15 AVRIL 2015

**Présents:** Mmes, Pascale DIDAOU, Marie-France GAUNARD-ANDERSON, Nelly OWALLER, Anne-Marie PERROT, Martine SAS-BARONDEAU, MM Jean-Marie COLLIN, Jean-François COUROUVE, Roland DUMONT, Alain GERARD, François HOSSANN, Simon PLIGOT, Pierre PROVOT, Gilles SOULIER.

**Absents excusés:** Andrée DEPULLE, Béatrice PETERLINI.

**Procuration:** de Andrée DEPULLE à Jean-Marie COLLIN  
de Béatrice PETERLINI à Alain GERARD

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé.

M. Gilles SOULIER, Maire, demande l'accord du Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la subvention à l'association JSA, ce qui est accepté par l'ensemble du Conseil Municipal.

### I. DESIGNATION D'UN SECRÉTAIRE

Monsieur Alain GERARD est désigné pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

### II. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2014

M Roland DUMONT, 1<sup>er</sup> adjoint, présente les comptes administratifs 2014.

Il rappelle que ces comptes sont sincères et équilibrés. Il donne ensuite connaissance des réalisations de dépenses et recettes par opération d'investissement et par chapitre de fonctionnement des différents budgets.

Concernant les résultats de fonctionnement du budget annexe Saps « P'tit Graouilly », M. Jean-François COUROUVE rappelle que l'année scolaire 2014-2015 est une année de transition et qu'il faudra, par la suite, voir l'impact des TAP.

M. Gilles SOULIER, Maire, quitte la salle des délibérations.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les comptes administratifs 2014 qui font apparaître les résultats ci dessous et les comptes de gestion 2014 du comptable public qui sont en tous points identiques.

#### 1 – Budget général

Budget Général		Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>		<b>730 623,07</b>	<b>930 861,66</b>
Résultat de l'exercice	excédent		200 238,59
résultat antérieur	excédent		79 772,20
résultat de clôture	excédent		<b>280 010,79</b>
<b>Investissement</b>		<b>535 479,85</b>	<b>395 044,92</b>
Résultat de l'exercice	déficit		-140 434,93
résultat antérieur	excédent		3 213,88
Résultat de clôture	déficit		<b>-137 221,05</b>

**2 – Budgets annexes Assainissement et Accueil périscolaire**

<b>Budget Eau-Assainissement</b>		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Fonctionnement</b>		<b>91 332,49</b>	<b>78 351,01</b>
Résultat de l'exercice	déficit		-12 881,48
résultat antérieur	excédent		30947,54
résultat de clôture	excédent		<b>18 066,06</b>
<b>Investissement</b>		<b>7 309,42</b>	<b>39 752,48</b>
Résultat de l'exercice	excédent		32 443,06
résultat antérieur	excédent		50 419,81
Résultat de clôture	excédent		<b>82 862,87</b>

<b>Budget Annexe Saps "P'tit Graouilly"</b>		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Fonctionnement</b>		<b>111 225,94</b>	<b>108 273,77</b>
Résultat de l'exercice	déficit		-2 952,17
résultat antérieur	déficit		-13 754,54
résultat de clôture	déficit		<b>-16 706,71</b>

Gilles SOULIER préside à nouveau la séance, Il remercie ses collègues pour la confiance ainsi accordée à l'occasion de l'approbation des réalisations de l'année 2014,

**III. AFFECTATION DES RESULTATS 2014**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir entendu les comptes administratifs 2014, ayant pris connaissance des dépenses et recettes ainsi que des restes à valoir de la section d'investissement, décide d'affecter les résultats comme suit :

**-Budget général 2015**

- article 1068                    222 021,05 €
- article 002, recette        57 989,74 €

**Budget annexe Assainissement 2015**

- article 002, recette        18 066,06 €

**Budget annexe Structure d'accueil périscolaire 2015**

- article 002, dépense      16 706,71 €

**IV. FISCALITE LOCALE 2015**

Le Maire propose de maintenir les taux des trois taxes à leur niveau de 2014 :

- taxe d'habitation :                    11,17 % pour un produit de        205 305€
  - taxe foncière propriété bâtie :    11,19% pour un produit de        154 870€
  - taxe foncière propriété non bâtie : 66,76 % pour un produit de        12 618 €
- soit un total de                    372 793 €

Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 15 AVRIL 2015**

**V. APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2015**

A) Proposition budget fonctionnement

<b>COMMUNE ANCY SUR MOSELLE</b>	<b>2015</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>propositions</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>995 591,74</b>
11 CHARGES A CARACTERE GENERAL	205 300,00
12 CHARGES DE PERSONNEL	404 800,00
14 ATTENUATION DE PRODUITS	8 000,00
22 DEPENSES IMPREVUES	241,74
23 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	248 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	106 400,00
66 CHARGES FINANCIERES	22 450,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	400,00
<b>RECETTES</b>	<b>995 591,74</b>
2 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	57 989,74
13 ATTENUATIONS DE CHARGES	66 000,00
42 OPERATION ORDRES TRANSFERT ENTRE SECTION	0,00
70 PRODUITS DES SERVICES	31 626,00
73 IMPOTS ET TAXES	434 363,00
74 DOTATIONS & PARTICIPATIONS	202 281,00
75 AUTRES PROD, GESTION COURANTE	127 000,00
76 PRODUITS FINANCIERS	20,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	76 312,00

B) Proposition budget Investissement

INVESTISSEMENT 2015 BUDGET  
GENERAL

COMMUNE D'ANCY SUR MOSELLE

INVESTISSEMENT 2015 BUDGET GENERAL	DEPENSES			RECETTES		
	Reste	Proposé	total	Reste	Proposé	total
<b>OPERATIONS</b>						
<b>Opération financières TOTAL</b>	0,00	197 992,05	<b>197 992,05</b>	0,00	693 978,05	<b>693 978,05</b>
<i>solde investissement reporté 001</i>	0,00	137 221,05	137 221,05	0,00	0,00	0,00
<i>compte 1068 couverture déficit</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	222 021,05	222 021,05
<i>virement fonctionnement 021</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	248 000,00	248 000,00
<i>Taxe AMENAGEMENT 10223</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00	800,00
<i>Fctva 10222</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	57 157,00	57 157,00
<i>emprunts 1641</i>	0,00	60 100,00	60 100,00	0,00	166000,00	166 000,00
<i>dépenses imprévues 020</i>	0,00	671,00	671,00	0,00	0,00	0,00
<b>30 Réhabilitation extension mise aux normes mairie-école</b>	459 634,00	302 035,00	<b>761 669,00</b>	510 844,00	0,00	<b>510 844,00</b>
<b>35 Sécurisation Pont de Champey</b>	0,00	3 229,20	<b>3 229,20</b>	0,00	3 229,20	<b>3 229,20</b>
<b>41 Accessibilité mairie</b>	40 000,00	0,00	<b>40 000,00</b>	6 000,00	0,00	<b>6 000,00</b>
<b>42 Sécurisation traversée CD6bis</b>	5 000,00	0,00	<b>5 000,00</b>	0,00	0,00	<b>0,00</b>
<b>43 Acquisition 2 rue de Cheneau et transformation en parking</b>	90 000,00	0,00	<b>160 000,00</b>	0,00	0,00	<b>0,00</b>

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 15 AVRIL 2015

<b>Opérations non individualisées TOTAL</b>	13 747,00	39 151,00	<b>52 898,00</b>	6 737,00	0,00	<b>6 737,00</b>
<i>frais d'études PLU 202</i>	1 782,00		1 782,00	4 000,00		4 000,00
<i>réfection voirie 2152</i>	8 388,00	21 612,00	30 000,00	2 537,00	0,00	2 537,00
<i>branchement guirlande 2135</i>	0,00	246,00	246,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>
<i>acquisition terrains nus 2111</i>	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>
<i>vestiaire JSA 2313</i>	0,00	720,00	720,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>
<i>tente parapluie 2188</i>	0,00	850,00	850,00	200,00	0,00	200,00
<i>jeux square Artel+ maternelle + poubelles + bibliothèque mobilier 2188</i>	3 577,00	7 423,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00
<i>Tentes saps 2188</i>	0,00	1 200,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00
<i>barrières route de Novéant 2152</i>	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00
<i>jardinières route de Novéant 2188</i>	0,00	1 600,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>608 381,00</b>	<b>542 407,25</b>	<b>1 220 788,25</b>	<b>523 581,00</b>	<b>697 207,25</b>	<b>1 220 788,25</b>

Concernant les dépassements de dépenses du chantier école, M. Pierre PROVOT signale que des décisions (compréhensibles) sont prises sans consultation des élus.

M. Roland DUMONT précise que certaines décisions doivent être prises rapidement. Toutefois, il tient informé et consulte les membres de la commission travaux.

Après cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions du Maire en ce qui concerne le budget général primitif 2015,

### Budget annexe assainissement 2014

<b>Budget 2015 ASSAINISSEMENT M49</b>		<b>2015</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>budget</b>
<b>DEPENSES</b>		<b>114 756,90</b>
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	63 926,00
12	ATTENUATION DE PRODUITS	11 500,00
22	DEPENSES IMPREVUES	42,92
23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500,00
68	AMORTISSEMENTS	37 787,98
<b>RECETTES</b>		<b>114 756,90</b>
2	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	18 066,06
40	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	7 940,84
70	VENTE DE PRODUITS - PRESTATIONS DE SERVICE	88 750,00

En investissement:

Opérations M49 Budget 2015	DEPENSES			RECETTES		
	Reste	Proposé	<b>total</b>	Reste	Proposé	<b>total</b>
<b>Opérations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>8 950,85</b>	<b>8 950,85</b>	<b>0,00</b>	<b>82 862,87</b>	<b>82 862,87</b>
<i>solde investissement reporté 001</i>					82 862,87	82 862,87
<i>dépenses imprévue 022</i>		1 010,01	1 010,01			
<i>amortissement subvention 1391</i>		7 940,84	7 940,84			
<b>005 Grosses réparations</b>	<b>0,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>			

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 15 AVRIL 2015

006 Mise en conformité pl. des Fenottes et rue des Jardins	22 450,00	12 550,00	35 000,00			
014 assainissement imp. Goulot et rue des Jardins	30 000,00	3 500,00	33 500,00			
<b>Opérations non individualisées</b>	<b>24 500,00</b>	<b>3 700,00</b>	<b>28 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>37 787,98</b>	<b>37 787,98</b>
<i>installations techniques 2315</i>	18 000,00	0,00	18 000,00			
<i>autres amortissement 28158</i>				0,00	37 787,98	37 787,98
<i>terrain 2111</i>	0,00	3 700,00	3 700,00			
<i>frais étude 2031</i>	6 500,00	0,00	6 500,00			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>76 950,00</b>	<b>43 700,85</b>	<b>120 650,85</b>	<b>0,00</b>	<b>120 650,85</b>	<b>120 650,85</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions du Maire en ce qui concerne le budget M49 assainissement primitif 2015,

### Budget annexe Structure d'accueil périscolaire 2015

Le fonctionnement s'établit à 128 000 € en 2015

#### BUDGET 2015

		2015
<b>DEPENSES</b>		
	Libellé Compte	PROPOSITION
002	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	16706,71
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00
11	CHARGES GENERALES	43493,29
12	CHARGE DE PERSONNEL	67800,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00
66	CHARGES FINANCIERES	0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>128000,00</b>
<b>RECETTES</b>		
	Libellé Compte	
2	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00
70	PRODUIT DE GESTION COURANTE	68000,00
74	DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	52000,00
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	8000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>128000,00</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions du Maire en ce qui concerne le budget de la Structure Périscolaire primitif 2015,

### VI. ACQUISITION PARCELLE N°657 SECTION 1 DE 76CA POUR EXTENSION RESEAU D'ASSAINISSEMENT.

Pour permettre le branchement au réseau d'assainissement de deux maisons impasse du Goulot, une opportunité de faire l'acquisition d'un terrain s'est présentée.

Il s'agit en section 1 de la parcelle N° 657 d'une surface de 76ca, la dite parcelle dans le cadre du règlement d'une succession a été estimée à 3700€, le prix qu'en demande M ROYER le vendeur. Cette somme est inscrite au budget M49 Assainissement.

Le Conseil municipal après cet exposé donne son accord à l'unanimité pour l'acquisition de la parcelle n° 657 section 1 pour un montant de 3 700€, demande au maire de préparer l'acte de

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 15 AVRIL 2015

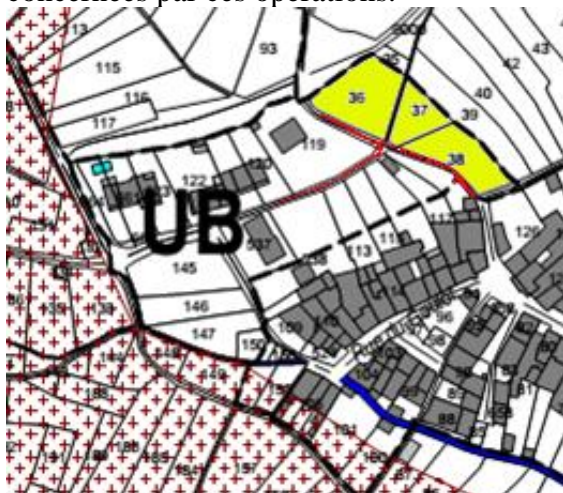
vente en la forme administrative et autorise Roland Dumont désigné par délibération du 18 juin 2014 chargé de représenter la commune dans les actes administratifs à signer l'acte.

### VII. PLAN ALIGNEMENT RUE DU GOULOT (ANCIEN CHEMIN DE LA JOYEUSE) ET EXTENSION DE LA VOIRIE CHEMIN DE LA TAIE EN ZONE UB.

Un projet d'alignement du chemin dit de la Joyeuse a été élaboré en 1980, mais ce dernier n'a pas été mené à terme. Par contre la voirie a été réalisée. Afin de régulariser cette situation il importe de faire un nouveau relevé d'arpentage et de rechercher un accord, pour les emprises de voirie, avec les riverains.

De même le nouveau Plan Local d'Urbanisme a englobé trois parcelles supplémentaires dans la zone UB, bordant le chemin de la Taie, pour permettre l'accès, il est nécessaire de créer la voirie ainsi que les réseaux utiles.

Le conseil, après cet exposé, à l'unanimité, décide de confier à un géomètre l'arpentage de l'actuelle rue du Goulot en suivant le projet d'élargissement de cette voie élaboré en 1980 ainsi que de déterminé le tracé de la nouvelle voie chemin de la taie (voir plan ci-dessous). Il autorise le Maire à prendre contact avec les riverains pour faire l'acquisition des parcelles concernées par ces opérations.



### VIII. RENOUVELLEMENT CONCESSION GRDF

En 1988, un contrat de concession pour la distribution publique de gaz a été signé pour une durée de trente ans entre la commune et Gaz de France

Conformément aux lois du 9 août 2004 et du 7 décembre 2006, relative à l'organisation du secteur de l'énergie et des entreprises électriques et gazières. Les droits et devoirs des contrats de concession de gaz ont été transférés à GrDF (Gaz réseau Distribution France) société filiale de distribution de gaz naturel en France.

Le contrat arrivant bientôt à échéance, GrDF propose de le renouveler pour tenir compte du nouveau cadre réglementaire

Le nouveau contrat précise les conditions d'exécution des travaux d'extension de réseau et des branchements, la qualité du gaz distribué, les principes généraux de l'accès au réseau et les modalités de contrôle de la concession

Il est également prévu que GrDF verse à la commune, chaque année, une redevance de concession pour un montant qui s'élève à **1 164 €** environ.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à renouveler le contrat de concession pour la distribution publique de gaz avec GrDF

**IX. AVIS MISE A JOUR DES SCHEMAS DIRECTEURS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) ET DES PROJETS DE PLANS DE GESTION DES RISQUES D'INONDATIONS (PGRI).**

Le maire informe que l'Agence de l'eau Rhin-Meuse demande à ce que toutes les communes concernées par la révision des plans de gestion portant sur l'eau donnent leurs avis sur les projets de mise à jour des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et des programmes de mesure Rhin et Meuse ainsi que sur les projets de plans de gestion des risques d'inondations (PGRI).

Le maire rappelle que l'ensemble des documents sont consultables sur le site <http://consultation.eau-rhin-meuse.fr/> et que cette information a été reliée auprès de tous les conseillers, qui ont ainsi pu prendre connaissance du dossier.

Après cette information le Maire demande aux conseillers municipaux de donner leur avis sur ces projets.

Après délibération, le Conseil Municipal souhaite, devant le manque d'information et la complexité du dossier, rencontrer des agents de la DREAL et attendre la concertation avec la CCVM.

Le conseil municipal se prononcera lors d'un projet Conseil Municipal.

**X. DPU**

Le Maire rend compte des décisions de ne pas exercer le DPU communal sur les transactions suivantes :

- section 17 n° 42, de 6 ares 5 centiares, 31 rue Bernard Toussaint
- section 1 n° 413, de 1 are 70 centiares, 32 rue de Lorraine
- section 2 n° 4, de 3 ares 38 centiares, 21 rue des Quarrés
- section 1 n° 435, de 3 ares 50 centiares, 33 rue de Lorraine

**XI. DIVERS**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR DEVELOPPER LA COLLECTION DE BASE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

La responsable de la bibliothèque, Pascale DIDAOUI a informé le maire de la possibilité d'obtenir une subvention d'un montant de 1500€ dans le cadre de l'opération de mise à niveau et de développement des collections de base des bibliothèques municipales pour les communes de moins de 3500 habitants. Cette opération est menée par le Conseil Départemental de la Moselle par la Division de la Lecture Publique

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'obtention d'une aide financière de 1500€ auprès du Conseil Départemental de la Moselle, Division de la Lecture Publique. Il décide que:

- la bibliothèque soit ouverte au public au minimum 6 heures par semaine,
- de consacrer 1 euro par habitant pour les acquisitions de document des bibliothèques,
- L'accès restera gratuit jusqu'à la dix-huitième année des abonnés,
- De proposer des actions culturelles destinées à toucher le public prioritaire visé dans le cadre des événements départementaux «Insolivres» ou «Lire en Fête...partout en Moselle !»,
- soit accepté l'accompagnement du référent de territoire de la DLPB,

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 15 AVRIL 2015**

- de respecter la charte d'accueil des publics prioritaires du Département (petite enfance, collégiens, personnes handicapées, personnes éloignées, seniors),
- la subvention portera sur les acquisitions pour des documents constitutifs d'une collection de base adaptée à la population de la commune,
- soit porté une somme de 2 000 € au budget 2015, couvrant les dépenses nécessaires à l'attribution de la dite subvention,
- l'acquisition des ouvrages sera faite au titre communal.

Pour compléter le dossier il précise que la personne bénévole a suivi les formations «de base» et le module 1 «aux acquisitions».

### **DESHERBAGE**

Le Maire propose de définir une politique de régulation des collections de la bibliothèque municipale, à raison d'une fois par an, et d'en définir ainsi qu'il suit les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la bibliothèque municipale :

- mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) ou contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés et remplacés pour cette raison seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler ;
- nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (petites bibliothèques, hôpitaux, maisons de retraite, boîte à livres sur la commune, associations de coopération, etc.) ou, à défaut détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler ;
- formalités administratives : dans tous les cas, l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, cet état pouvant se présenter soit sous forme d'un paquet de fiches, soit sous forme d'une liste ;
- de charger Pascale DIDAOUI, responsable de la bibliothèque municipale de procéder à la mise en oeuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et de signer les procès-verbaux d'élimination.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à cette politique de désherbage (suppression des documents du fond de la bibliothèque) et autorise le don des livres retirés ou bien leurs destructions, à raison d'une fois par an.

### **SUBVENTION JSA**

Le Maire propose de faire une avance de subvention de 2000€ à l'association JSA afin de combler leurs besoins de fonctionnement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cette avance de subvention.

### **ARPENTAGE RUE BERNARD TOUSSAINT**

Mme Marie-France GAUNARD-ANDERSON demande une relance du géomètre pour l'arpentage de la rue Bernard Toussaint.



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 15 AVRIL 2015

### DATES A RETENIR

Samedi 25 avril : Nettoyage des déchets dans la nature

Dimanche 26 avril : Cérémonie journée des déportés

Vendredi 8 mai : Cérémonie du 70<sup>ème</sup> Anniversaire commémorant la victoire du 08 mai 2015.  
Il a été proposé aux élèves de l'école de participer à cette cérémonie en chantant la Marseillaise

Du 14 mai au 7 juin : FESTI'VAL DE MOSELLE

### FETE DU VIN

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a posé la candidature de la commune pour l'organisation de la 3<sup>ème</sup> fête des vins de Moselle 2016.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 56 minutes**